

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignièrès s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M Didier FISCHER, Maire, en date du 14 septembre 2022.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI (*à partir de la délibération n°09*), Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Aliya JAVER, Mme Catherine JUAN, Mme Rahma M'TIR, Mme Sandrine MUTRELLE, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, M. Jamel TAMOUM, M Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE, Mme Leila ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

M. Nicolas GROS DAILLON donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Mohamed MOKHTARI donne pouvoir à M. Salah KRIMAT (*délibérations n°01 à n°08*)

M Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à M. Jamel TAMOUM

Mme Eve MOUTTOU donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

Mme Christine RENAUT donne pouvoir à Mme Florence COCART

Étaient absents :

Mme Sylvie MAUDUIT

M. Nicolas ROBBE

Mme Sandrine MUTRELLE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°03 : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DANS LES COMMISSIONS OU ORGANISMES NON MUNICIPAUX SUITE À L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES DU GROUPE SCOLAIRE GABRIEL BOUVET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et L2121-33 ;
Vu la proposition de M. le Maire de remplacer M. Jean-Dominique PERFILLON par M. Stéphane THILLAY au sein du Comité des Fêtes ;

Considérant qu'à la suite de l'installation d'un nouveau conseiller Municipal, il convient de modifier la désignation des représentants pour siéger au sein des différents organismes extérieurs chargés de l'instruction des affaires ;

Considérant qu'en application de la clause générale de compétence (art L 2121-29), cette désignation relève du Conseil municipal ;

Considérant que M. Jean Dominique PERFILLON, conseiller municipal démissionnaire, était représentant au sein du Comité des Fêtes, et qu'il est proposé qu'il soit remplacé par M. Stéphane THILLAY ;

Considérant qu'il est également prévu de modifier les deux représentants au sein des conseils d'écoles maternelle et élémentaire Gabriel BOUVET comme suit :

- Mme Sophie PIFFARELLY sera représentante en maternelle,
- et Mme Nathalie GERVAIS en élémentaire ;

Considérant que sous réserve de l'accord de l'assemblée délibérante à un vote à main levée ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Didier FISCHER, le Maire, rapporteur ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – DÉCIDE de procéder à la désignation de M. Stéphane THILLAY pour représenter le conseil municipal au sein du Comité des Fêtes.

ARTICLE 2 – MODIFIE les deux représentants au sein des Conseils d'écoles maternelle et élémentaires Gabriel BOUVET.

ARTICLE 2 – DÉCIDE que le tableau des représentants appelés à siéger au sein des commissions ou organismes non municipaux est modifié comme suit :

	COMMISSIONS	NOMBRE DE MEMBRES	ELUS DE LA MAJORITÉ	ELUS D'OPPOSITION
1	COMMISSION DE SÉCURITÉ D'ARRONDISSEMENT	2	Titulaire : Mme Leila ZENATI Suppléant : Mme Nathalie GERVAIS	
2	COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT DE LA CRÈCHE ET DE LA HALTE-GARDERIE	3	Titulaires : M. Marc MONTARDIER Mme Sophie PIFFARELLY Mme Catherine JUAN	
3	SIAC	2	Titulaire : M. Cyril LONGUEPEE Titulaire : Mme Eve MOUTTOU	
4	COMITÉ DES FÊTES	3	Titulaires : Mme Sophie PIFFARELLY Mme Christine RENAUT M. Stéphane THILLAY	
5	CONSEILS D'ÉCOLES	5	Représentante du Maire : Mme Yasemin DONMEZ École élémentaire Gabriel BOUVET : 1- Mme Nathalie GERVAIS École maternelle Gabriel BOUVET : 1- Mme Sophie PIFFARELLY École élémentaire Marcel PAGNOL : 1- M. Olivier RACHET École maternelle Marcel PAGNOL : 1- Mme Rahma M'TIR	
6	CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE	2	M. Olivier RACHET M. Salah KRIMAT	
7	CNAS	1	M. Marc MONTARDIER	
8	CORRESPONDANT DÉFENSE	1	M. Olivier RACHET	

9	COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DÉPÔT PÉTROLIER DE COIGNIÈRES	1	M. Cyril LONGUEPEE	
10	SEMAU	2	M. Didier FISCHER Mme Florence COCART	
11	TV 78	1	M. Didier FISCHER	
12	SEY*	2+2	Mme Christine RENAUT Mme Florence COCART	Suppléant : M. Xavier GIRARD Suppléant : M. Nicolas GROS DAILLON
13	AQUAVESC*	2	Titulaire : Mme Christine RENAUT Suppléant : M. Marc MONTARDIER	
14	SIDOMPE*	1+1	Titulaire : Mme Sylvie MAUDUIT	Suppléant : M. Nicolas GROS DAILLON
15	GIP MAXIMILIEN	2	Titulaire : Mme Eve MOUTTOU Suppléant : Mme Sophie PIFFARELLY	

*Désignation en amont de SQY

Pour extrait conforme :

Le Maire,
Didier FISCHER

Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines



La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.